

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 mars 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 128 membres.

• **Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Roland BLUM - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Frédéric DUTOIT - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA.

• **Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Mireille BALOCCO représentée par Jérôme ORGEAS - Jean-luc BENNAHMIAI représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Alexandre BIZAILLON représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Olivier BLANC représenté par André ESSAYAN - Jean-Louis BONAN représenté par Jacqueline MAURIC - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Joëlle BOULAY représentée par Jean-Pierre FOUQUET - Xavier CACHARD représenté par Jean-Marc BENZI - Gérard CHENOZ représenté par Maxime TOMMASINI - Eric DI MECO représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Jacqueline DURANDO représentée par Christophe LOPEZ - Joël DUTTO représenté par Haouaria HADJ CHICK - Vincent GOMEZ représenté par Antoine LORENZI - Laurence JOUANDON représentée par Martine GOELZER - Mourad KAHOUl représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Alain LAURENS représenté par Guy PONTOUS - Christophe MADROLLE représenté par Pierre SEMERIVA - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Patrick BORE - Martine MATTEI représentée par Frédéric OUNANIAN - Jean-Louis MOULINS représenté par Gilles PAGLIUCA - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Louis TIXIER représenté par Mireille FOURNERON - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL - Jocelyn ZEITOUN représenté par Samia GHALI - Karim ZERIBI représenté par Eugène CASELLI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

DTUP 002-1998/10/CC

■ Approbation de la revalorisation de l'affectation de l'autorisation de programme relative à la réalisation du Parc de Stationnement J4 à Marseille (2ème arrondissement).

DIFRA 10/4298/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération TRA 1/683/CC du 29 juin 2007, le Conseil de Communauté a approuvé le principe d'une délégation de service public sous la forme d'une concession, en vue de la réalisation et de l'exploitation du parc de stationnement souterrain du J4 à Marseille (2^{ème} arrondissement). A cet égard, une autorisation de programme d'un montant de 15 300 000 euros a été affectée dans la délibération cadre n° VOI 003-1242/09/CC du 26 mars 2009.

Cet ouvrage, d'une capacité de 700 places, permettra de disposer d'une offre de stationnement pour les futurs équipements culturels programmés sur le J4 (MUCEM et CRM) et s'inscrit également dans la perspective de la semi piétonisation du Vieux-Port.

Les procédures de délégation de service public ont été conduites ; la phase de négociation a permis de retenir une solution satisfaisante d'un point de vue technique et financier.

Par délibération n° DTUP 008-1544/09/CC du 2 octobre 2009, le Conseil de Communauté a approuvé le choix du délégataire (Société VINCI PARK France) et le contrat de concession pour la réalisation et l'exploitation de ce parking souterrain.

Le contrat de concession ainsi approuvé, prévoit en son article 2.2.1 le versement par MPM au concessionnaire d'une subvention d'équipement de 16 169 600 euros ; celle-ci comprend notamment une contribution financière de 910 000 euros pour les locaux de la Direction de la Propreté de MPM contigus au parking.

Toutefois, l'impact financier pour la Communauté urbaine est atténué par le versement d'une subvention forfaitaire de 12 100 000 euros par l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée au regard de la convention n°08/1007 notifiée le 3 janvier 2008.

Aussi, il est nécessaire de revaloriser l'autorisation de programme de 900 000 euros, portant ainsi celle-ci de 15 300 000 euros à 16 200 000 euros.

La revalorisation de l'autorisation de programme est présentée au Conseil de ce jour dans la délibération cadre relative aux opérations d'investissement prévues au budget 2010.

Il convient dès lors d'affecter cette revalorisation.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération TRA 1/683/CC du 29 juin 2007 du Conseil de Communauté ,
- La délibération VOI 003-1242/09/CC du 26 mars 2009 du Conseil de Communauté ;
- La délibération DTUP 008-1544/09/CC du 2 octobre 2009 du Conseil de Communauté.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de revaloriser l'autorisation de programme relative au versement par MPM au délégataire du parking J4, d'une subvention d'équipement.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée l'affectation de la revalorisation de l'autorisation de programme relative au versement par MPM d'une subvention d'équipement au délégataire du parking J4, pour un montant de 900 000 euros, portant celle-ci de 15 300 000 euros à 16 200 000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2010 et suivant de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole - N° opération : 2008/00010 - Nature : 2042 - Fonction : 820 - Sous politique : C350. L'échéancier des crédits de paiement s'établit prévisionnellement comme suit :

Année 2010 : 8 100 000 euros

Année 2011 : 8 100 000 euros

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à la Coordination
des politiques d'accessibilité aux transports en commun
et des parcs de stationnement communautaires

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer les transports urbains et
périurbains

Gérard CHENOZ

André MOLINO

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI